

CONCOURS « LovesAffaires' birthday » : Règlement complet

ARTICLE 1 : OBJET

« **Showroom One O One** », société domiciliée au 41 rue de Richelieu 75001 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 532 587 151, organise du 20/06/2014 au 08/07/2014, un jeu dont la participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat. Ce jeu est un concours de photos intitulé « LovesAffaires' birthday ».

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

3.1 Le jeu « LoveAffaires' birthday » consiste à se faire prendre en photo avec une petite fiche avec l'inscription « I Love Affaires », que le participant peut télécharger sur le blog loveaffaires.wordpress.com. Il faut ensuite publier la photo sur l'un des réseaux suivants :

- Facebook – le participant doit publier sa photo sur son compte, avec la mention « Public », en ajoutant le #LoveAffaires
- Twitter – le participant doit publier sa photo sur son compte, en ajoutant le #LoveAffaires ou le @LoveAffaires
- Instagram – le participant doit publier sur son compte, il identifie le compte du site (loveaffaires), en ajoutant le #LoveAffaires

3.2 La prise en compte de la participation et la détermination des gagnants sont liées aux conditions cumulatives suivantes : le cadrage de la photo, sa lumière, son décor, sa qualité, la créativité, la visibilité de l'affiche « I Love Affaires ».

3.3 Le jury sélectionnera sur des critères artistiques. Après avoir vérifié l'éligibilité des gagnants et le respect du présent règlement, les gagnants seront désignés.

3.4 Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

3.5 La société organisatrice informe expressément les participants au jeu, et les participants au Jeu reconnaissent, que Facebook, Twitter, Instagram ne parrainent pas le jeu ni ne gèrent le jeu de quelque façon que ce soit. Les informations fournies par les participants dans le cadre de la participation au jeu sont destinées à la société organisatrice, et non à Facebook, Twitter et Instagram.

ARTICLE 4 : DÉTERMINATION DU GAGNANT ET DOTATIONS

4.1 Ce jeu est doté de 10 lots

- 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} : un Tee-shirt de la marque Lauren Moshi, d'une valeur unitaire allant de 124 à 167€, ainsi qu'un bon de réduction de 10% (valable sur toutes les marques du site Loveaffaires.com).

- 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} : un Tee-shirt de la marque Lauren Moshi d'une valeur unitaire allant de 108 à 119€.

4.2 Il ne pourra être demandé aucune contrevaletur des dotations prévues, en espèce ou sous toute autre forme, ni un quelconque échange.

ARTICLE 5 : DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent la photo sont libres de tout droit. En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation, poursuite, différend ou action éventuelle pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments composant le dessin réalisé contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment mais sans caractère limitatif à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

ARTICLE 6 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU.

La Société se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou de reporter le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée sur ces chefs. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

ARTICLE 7 : INFORMATIONS NOMINATIVES.

7.1 Toutes les informations que les participants communiquent sur le Formulaire sont uniquement destinées à la Société, responsable du traitement.

7.3 Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au présent jeu bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en adressant à la Société une demande en ce sens par courrier à l'adresse suivante : Showroom One O One, 41 rue de Richelieu, 75001 Paris.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DU JEU.

8.1 Le présent règlement est déposé auprès de la SCP CHARBIT RUTH ADJOUTE LAURENT, huissiers de justice associés, située au 63 rue Paradis - BP 233 - 13178 MARSEILLE CEDEX 20.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par mail à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : loveaffaires@hotmail.com et par courrier postale :

Showroom One O One

41 rue de Richelieu

75001 Paris

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

ARTICLE 9 : LITIGES.

9.1 Toute contestation sur le jeu devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter du terme du présent jeu (cachet de la poste faisant foi). Elle est à adresser à : Showroom One O One, 41 rue de Richelieu, 75001 Paris.

9.2 Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les Tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

10.1 La Société ne saurait être tenue responsable dans les cas où le gagnant ne pourrait être joint pour une raison indépendante de sa volonté.

10.2 La Société ne peut être tenue responsable si, pour des raisons de forces majeures indépendantes de sa volonté, le présent jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre-valeur des gratifications mises en jeu ne sera offerte en compensation.

10.3 S'agissant d'un jeu gratuit et sans aucune obligation d'achat, il est expressément convenu, en application de l'article 1152 du code civil, que la responsabilité de la Société serait limitée - si elle venait à être recherchée - à une somme forfaitaire comprise entre un euro et la valeur commerciale moyenne de la plus haute gratification mise en jeu lors du présent jeu.